

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 570

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« composition »

insérer les mots :

« , comprenant, a minima, des représentants du département, de l'agence régionale de santé, de la caisse primaire d'assurance maladie et des professionnels de santé, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la conférence nationale de l'autonomie devait voir le jour, il faudrait qu'elle soit représentative des différentes institutions ou professionnels de santé concernés. Tel est l'objet de cet amendement.